

## Crédit d'impôt relatif à l'investissement et à l'innovation

Le présent document présente un résumé de la mesure annoncée dans le cadre du dépôt du budget du Québec du 25 mars 2021. Il est fourni à titre informatif et n'a pas pour but de se substituer au texte officiel. Le lecteur doit garder à l'esprit qu'il ne peut se baser uniquement sur le présent document pour prendre une décision ou exprimer une opinion fiscale.

### MISE EN CONTEXTE

Un crédit d'impôt relatif à l'investissement et à l'innovation est accordé à une société par actions admissible qui acquiert, après le 10 mars 2020 et avant 2025, du matériel de fabrication ou de transformation, du matériel informatique ou certains progiciels. **Les taux du crédit d'impôt ont été doublés pour les acquisitions après le 25 mars 2021 et avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

#### Bien admissible neuf

- Matériel de fabrication ou de transformation;
- Matériel électronique universel de traitement de l'information et le logiciel d'exploitation y afférent;
- Progiciel de gestion admissible permettant principalement de gérer un ou plusieurs des éléments suivants :
  - L'ensemble des processus opérationnels de l'entreprise en intégrant l'ensemble des fonctions de l'entreprise;
  - Les interactions de l'entreprise avec ses clients en ayant recours à des canaux de communication multiples et interconnectés;
  - Un réseau d'entreprises impliquées dans la production d'un produit ou d'un service requis par le client final afin de couvrir tous les mouvements de matière et d'information, du point d'origine au point de consommation.

#### Seuil d'exclusion

- Le seuil minimal pour qu'un bien soit admissible est égal au montant suivant :
  - À l'égard du matériel électronique universel de traitement de l'information et le logiciel d'exploitation y afférent ou un progiciel de gestion admissible : 5 000 \$;
  - À l'égard d'un autre bien déterminé : 12 500 \$.

#### Taux du crédit d'impôt

Le taux du crédit d'impôt dont pourra bénéficier une société admissible sera établi en fonction de la région où le bien est acquis pour être utilisé principalement et sera égal au taux applicable suivant :

#### Taux du crédit d'impôt relatif à l'investissement et à l'innovation (en pourcentage)

Endroit où le bien est acquis pour être utilisé principalement	Taux applicable après le 10 mars 2020 et jusqu'au 25 mars 2021	Taux applicable après le 25 mars 2021, mais avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Taux applicable après le 31 décembre 2022, mais avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2025
Zone à faible vitalité économique	20	40	20
Zone intermédiaire	15	30	15
Zone à haute vitalité économique	10	20	10

## Zone à faible vitalité économique

La zone à faible vitalité économique sera composée des territoires compris dans les municipalités régionales de comté et dans les agglomérations énumérées dans le tableau ci-dessous.

### Zone à faible vitalité économique

Antoine-Labelle	La Vallée-de-la-Gatineau
Argenteuil	Le Golfe-du-Saint-Laurent
Avignon	Le Rocher-Percé
Bonaventure	Les Appalaches
Charlevoix-Est	Les Basques
Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	Les Etchemins
La Côte-de-Gaspé	Les Sources
La Haute-Côte-Nord	Maria-Chapdelaine
La Haute-Gaspésie	Matawinie
La Matanie	Mékinac
La Matapédia	Pontiac
La Mitis	Shawinigan
La Tuque	Témiscouata

## Zone intermédiaire

La zone intermédiaire sera composée des territoires situés au Québec à l'extérieur de la zone à faible vitalité économique et de la zone à haute vitalité économique.

## Zone à haute vitalité économique

La zone à haute vitalité économique sera composée des municipalités dont les territoires forment celui de la Communauté métropolitaine de Montréal et de celles dont les territoires forment celui de la Communauté métropolitaine de Québec. Ces municipalités sont énumérées dans les tableaux ci-dessous.

### Municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal

Baie-D'Urfé	Hampstead	Mont-Saint-Hilaire	Saint-Mathias-sur-Richelieu
Beaconsfield	Hudson	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	Saint-Mathieu
Beauharnois	Kirkland	Oka	Saint-Mathieu-de-Belœil
Belœil	La Prairie	Otterburn Park	Saint-Philippe
Blainville	L'Assomption	Pincourt	Saint-Sulpice
Boisbriand	Laval	Pointe-Calumet	Sainte-Anne-de-Bellevue
Bois-des-Filion	Léry	Pointe-Claire	Sainte-Anne-des-Prairies
Boucherville	Les Cèdres	Pointe-des-Cascades	Sainte-Catherine
Brossard	L'Île-Cadieux	Repentigny	Sainte-Julie
Calixa-Lavallée	L'Île-Dorval	Richelieu	Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Candiac	L'Île-Perrot	Rosemère	Sainte-Thérèse
Carignan	Longueuil	Saint-Amable	Senneville
Chambly	Lorraine	Saint-Basile-le-Grand	Terrasse-Vaudreuil
Charlemagne	Mascouche	Saint-Bruno-de-Montarville	Terrebonne
Châteauguay	McMasterville	Saint-Constant	Varenes
Contrecoeur	Mercier	Saint-Eustache	Vaudreuil-Dorion
Côte-Saint-Luc	Mirabel	Saint-Isidore	Vaudreuil-sur-le-Lac
Delson	Montréal	Saint-Jean-Baptiste	Verchères
Deux-Montagnes	Montréal-Est	Saint-Joseph-du-Lac	Westmount
Dollard-Des Ormeaux	Montréal-Ouest	Saint-Lambert	
Dorval	Mont-Royal	Saint-Lazare	

## **Municipalités de la Communauté métropolitaine de Québec**

---

Beaupré	Saint-Gabriel-de-Valcartier
Boischatel	Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans
Château-Richer	Saint-Joachim
Fossambault-sur-le-Lac	Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans
Lac-Beauport	Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente
Lac-Delage	Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans
Lac-Saint-Joseph	Saint-Tite-des-Caps
L'Ancienne-Lorette	Sainte-Anne-de-Beaupré
L'Ange-Gardien	Sainte-Brigitte-de-Laval
Lévis	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
Québec	Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans
Saint-Augustin-de-Desmaures	Sainte-Pétronille
Saint-Ferréol-les-Neiges	Shannon
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	Stoneham-et-Tewkesbury

---

**Pour toute information additionnelle et conseils professionnels en comptabilité et fiscalité vous pouvez contacter SCF Conseils, Coopérative de services professionnels**



[www.scfconseils.ca](http://www.scfconseils.ca)